







Office fédéral des transports OFT

Communiqué de presse

Signature de la convention cadre sur la réalisation de l'extension souterraine de la gare de Genève

Genève, 7 décembre 2015. La convention cadre posant les bases de la réalisation de l'extension souterraine de la gare de Genève Cornavin a été signée ce jour. Les commanditaires-financeurs, à savoir la Confédération (au travers de l'Office fédéral des transports), le canton de Genève et la ville de Genève, chargent les CFF, en tant que maître d'ouvrage, de construire une gare souterraine comprenant deux voies et un quai pour un coût de 1,6 milliard de francs (+/- 30%). L'augmentation des capacités de Cornavin est un préalable indispensable pour pouvoir continuer d'étoffer l'offre ferroviaire après l'entrée en service du Léman Express.

Le directeur de l'Office fédéral des transports (OFT) Peter Füglistaler, le conseiller d'Etat en charge du Département des transports Luc Barthassat, le conseiller administratif de la ville de Genève en charge des constructions et de l'aménagement Rémy Pagani et le directeur général exécutif des CFF Andreas Meyer ont présenté lors d'une conférence de presse les détails financiers et techniques convenus en vue de l'agrandissement en sous-sol de la gare Genève Cornavin. Ils étaient accompagnés de la conseillère d'Etat vaudoise en charge des infrastructures Nuria Gorrite, car l'augmentation des capacités du nœud ferroviaire de Genève est une des conditions nécessaires pour mettre en œuvre le programme Léman 2030. Ce programme vise à doubler progressivement la capacité en places assises sur l'Arc lémanique et garantir à moyen terme les développements du Léman Express et du RER Vaud.

Coûts et clé de répartition

La Confédération, le canton de Genève et la ville de Genève investiront 1,6 milliard de francs dans l'extension souterraine de Cornavin. Cette somme est assortie d'une marge de risque de 30%, usuelle à ce stade d'élaboration du projet. Les commanditaires-financeurs se répartissent ces coûts de la façon suivante : la Confédération prendra à sa charge plus de 1 milliard de francs (1074,50 millions de francs), issu de l'enveloppe globale de 6,4 milliards de francs prévus pour la réalisation des projets inclus dans l'étape d'aménagement ferroviaire 2025 approuvée en votation en février 2014 dans le cadre du FAIF ; le canton de Genève participera à hauteur de 416,57 millions de francs et la ville de Genève de 111,30 millions. Les financements du canton et de la ville doivent encore être avalisés par leurs autorités respectives dans le courant de l'année 2016.

Le 27 juin 2015, les experts mandatés pour étudier une extension souterraine de Cornavin qui soit compatible à la fois avec la hausse de l'offre prévue dans l'étape d'aménagement ferroviaire 2025 et avec des développements ferroviaires à plus long terme avaient présenté aux partenaires une solution devisée à 1,652 milliard de francs. Ce montant comprenait également les coûts du renouvellement de la station de lavage des trains. Il a été convenu que ces coûts, de 8,3 millions, seront assumés par les CFF. Il incluait par ailleurs quelque 42 millions de francs liés aux éventuelles pertes que les opérateurs ferroviaires pourraient subir en raison de perturbations du trafic dues aux travaux. Les analyses et vérifications menées depuis cet été ont montré que cet élément ne peut pas être mis à la charge des

commanditaires-financeurs, mais qu'il doit être assumé le cas échéant par les opérateurs euxmêmes.

Pas de démolition de logements

Les partenaires ont soutenu en juillet 2013 le principe d'une extension de la gare de Genève Cornavin en souterrain, ceci afin d'éviter la démolition de logements dans le quartier des Grottes (au nord de la gare). La solution retenue inclut la construction de deux voies et d'un quai à une profondeur de 17 mètres. Cette extension sera réalisée en partie sous le quai utilisé par les trains en provenance de France et en partie sous la place de Montbrillant. Les trains accéderont aux nouvelles voies par un tunnel à double voie côté Lausanne et par un tunnel à voie unique côté aéroport. Le chantier s'étendra sur 5 kilomètres au total, entièrement en milieu urbain.

Les coûts de 1,6 milliard de francs comprennent aussi des travaux annexes, à réaliser avant le démarrage des travaux d'extension proprement dit. Il s'agit du renouvellement de l'enclenchement, de la construction de voies de garage sur la ligne en direction de La Plaine ainsi que du déplacement du tunnel de lavage actuel. Selon le calendrier prévisionnel actuel (état décembre 2015), les premiers travaux annexes devraient démarrer en 2019, et les travaux d'extension en 2024.

Convention cadre signée

Les principales modalités financières et technique du projet sont désormais intégrées dans une convention cadre entre la Confédération, le canton de Genève, la ville de Genève et les CFF. Ce document a été signé ce jour, devant les médias, par le directeur de l'OFT Peter Füglistaler et le sous-directeur de l'OFT Toni Eder, par les conseillers d'Etat genevois Luc Barthassat (Département cantonal des transports) et Antonio Hodgers (Département de l'aménagement), par le conseiller administratif Rémy Pagani (en charge du Département des constructions et de l'aménagement) ainsi que par le directeur général exécutif des CFF Andreas Meyer et le chef de CFF Infrastructure Philippe Gauderon. Le canton de Vaud, partie à la convention Léman 2030 de 2009, en a formellement pris connaissance au travers de la signature de la conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

La gare de Genève Cornavin accueille aujourd'hui quelque 600 trains chaque jour. Avec l'introduction de l'offre intégrale du Léman Express, après l'achèvement des travaux de CEVA, la gare atteindra le maximum de ses capacités. Toute augmentation après cette échéance du nombre des liaisons passant par Cornavin nécessite donc la construction de voies supplémentaires. L'extension souterraine de la gare de Genève fait partie intégrante du programme Léman 2030. Le projet convenu est conçu pour offrir une compatibilité avec des développements ultérieurs de l'infrastructure et de l'offre sur l'axe ferroviaire entre Lausanne et La Plaine

Contacts:

OFT : Florence Pictet, porte-parole, 079 777 53 86 (lundi 7.12.2015), presse@bav.admin.ch Canton de Genève : Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, 079 417 09 69

Ville de Genève : 022 418 20 53, <u>anais.balabazan@ville-ge.ch</u> CFF : Service de presse CFF, 051 220 43 43, <u>presse@cff.ch</u>